



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 19 1983

UN/SA... ON

Distr.
GENERALE

S/15935
18 août 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 18 AOUT 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits importants exposés ci-après :

1. Le samedi 13 août 1983, les autorités tchadiennes ont présenté aux représentants des moyens d'information internationaux à N'Djamena quelque 116 ressortissants soudanais, jeunes pour la plupart, qui avaient été faits prisonniers par les forces du Gouvernement tchadien pendant le combat pour la reconquête de la ville d'Oum-Chalouba.
2. Il ressort des enquêtes qui ont été effectuées que ces ressortissants soudanais avaient été victimes des visées et de l'exploitation des Libyens, car quelques mois auparavant ils avaient été séduits par les promesses de la Libye, qui leur garantissait des emplois, mais après leur arrivée en Libye, ils avaient été contraints, par divers moyens d'intimidation, à se laisser incorporer dans des camps militaires et à s'enrôler dans ce qu'on appelle la Légion islamique, qui est composée de recrues appartenant à divers pays d'Afrique.
3. Peu de temps après avoir été contraints de rejoindre les camps d'entraînement militaire, ils ont été poussés par la force, et de toute urgence, à participer à la guerre d'agression que mène actuellement la Libye contre les forces du Gouvernement tchadien : mais avant même d'avoir été faits prisonniers par ces forces, eux-mêmes ne se pardonnaient pas d'avoir pris une part active au combat.

Je tiens à porter ces faits à votre connaissance ainsi qu'à celle des membres du Conseil de sécurité et je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République
démocratique du Soudan,

(Signé) Abdel-Rahman ABDALLA